

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 25 septembre 2012

# Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle

## Déclaration du groupe de la coopération

Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur est une disposition républicaine légitime : égalité des chances, transmission des savoirs, émancipation de la génération qui constitue la force vive du futur. Depuis 2007, la loi assigne aux universités une mission d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants qui, si elle doit s'améliorer, aurait dû être mise en place depuis longtemps ; elle généralise l'ouverture des conseils d'administration aux personnalités extérieures, ce qui permet une plus grande ouverture de l'université vers la société et aux entreprises.

Mais dans ces évolutions, le premier cycle n'a pas trouvé sa place, contrairement aux grandes écoles et aux cycles courts (STS et IUT). Si le premier cycle constitue une charnière entre le secondaire et les cycles longs universitaires, le taux d'échec est là et confine, dans certaines filières, à une sélection rampante.

L'avis recense de nombreuses propositions marquées du bon sens : articulation avec l'enseignement secondaire, professionnalisation des formations universitaires, situation matérielle des étudiants, relations université/entreprise conçues de façon pragmatique à travers la formation par alternance et la formation professionnelle des adultes dorénavant accessible au sein des campus.

L'enseignement supérieur, même conduit quotidiennement par des universités devenues autonomes, reste un service public. A l'État et aux collectivités territoriales de réguler en partenariat pour la partie qui leur revient. Force est de constater que les règles qui président au financement des infrastructures par la participation public/privé n'ont pas été suffisamment clarifiées.

Le regroupement de certaines universités est une bonne occasion d'améliorer - à effectif constant - l'accueil des étudiants en difficultés (handicap, réorientation). La constitution de pôles d'excellence et leur accès au grand emprunt ouvrent des perspectives nouvelles qu'il conviendrait d'approfondir afin de faire à nouveau rayonner notre université, y compris dans la concurrence internationale. Les capacités d'accueil du 1<sup>er</sup> cycle sont parfois atteintes. On mesure constamment que l'organisation des TP/TD est souvent affaire de jonglage préjudiciable à l'assiduité de ceux qui partagent leur temps entre les études et le « job alimentaire ».

Le groupe de la coopération n'est pas favorable à la régulation *a priori* des entrées à l'université. En effet, les coopératives ont l'expérience de ce que représente la liberté d'entrer. Elles estiment que cette liberté, par-delà même nos traditions, reste fondamentale. Mais celle-ci doit être accompagnée d'une politique d'orientation active et anticipée dès l'enseignement secondaire.

Pour que l'université reste un « secteur ouvert », il faut accompagner nos étudiants confrontés aux exigences de la transmission de savoirs critiques au contact de la recherche. Raison de plus pour donner au premier cycle des universités les moyens appropriés pour que, par-delà sa vocation, il continue de rester ce qu'il est : le dispositif d'un « égal accès à l'instruction ».

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.